

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO CARGO,  
D'UN VÉLO PLIANT OU D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**Je soussigné(e) <sup>1</sup>**

M.             Mme  
Nom ..... Prénom .....  
Email : .....  
Téléphone : .....  
Adresse N° ..... Rue .....  
Code Postal : 69 700 - Ville : GIVORS

**Atteste que je suis**

- acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Ville de Givors
- le représentant légal du mineur de plus de 16 ans (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur)  
acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Ville de Givors

Nom / Prénom du mineur.....

**Et je m'engage dans le délai de quatre ans à compter de la signature de la convention de subvention :**

- à ne percevoir qu'une seule aide de la Ville pour le vélo objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve aux services de la Ville qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la Ville tel que défini dans la convention,
- à restituer l'aide octroyée par la Ville, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

**Sanction en cas de détournement de la subvention :**

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal\*

*\* Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Fait à Givors, le .....

Signature